

<b>Numéro dans le SI local :</b>	0279
<b>Référence GESUP :</b>	
<b>Corps :</b>	Maître de conférences
<b>Article :</b>	26-I-1
<b>Chaire :</b>	Non
<b>Section 1 :</b>	21-Histoire, civilisation, archéol. et art des mondes anciens et ...
<b>Section 2 :</b>	
<b>Section 3 :</b>	
<b>Profil :</b>	Histoire de l'Islam médiéval
<b>Job profile :</b>	History of medieval islamic world
<b>Research fields EURAXESS :</b>	History Medieval history Cultural studies Islamic studies
<b>Implantation du poste :</b>	0921204J - UNIVERSITE PARIS 10 (NANTERRE)
<b>Localisation :</b>	NANTERRE
<b>Code postal de la localisation :</b>	92000
<b>Etat du poste :</b>	Vacant
<b>Adresse d'envoi du dossier :</b>	Depot du dossier sur support electronique via l'application SOLEIL 00 - ADRESSE MAIL OBLIGATOIRE
<b>Contact administratif :</b> <b>N° de téléphone :</b> <b>N° de Fax :</b> <b>Email :</b>	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES SERVICE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS 01 40 97 79 87 01 40 97 74 20 Pas de fax soleil-ec@liste.parisnanterre.fr
<b>Date de prise de fonction :</b>	01/09/2019
<b>Mots-clés :</b>	histoire médiévale ; Histoire des mondes musulmans ;
<b>Profil enseignement :</b> <b>Composante ou UFR :</b> <b>Référence UFR :</b>	UFR Sc sociales et administration UFR SSA Departement Histoire
<b>Profil recherche :</b> <b>Laboratoire 1 :</b>	EA1587 (199213516F) - CENTRE D'HISTOIRE SOCIALE ET CULTURELLE DE L'OCCIDENT XIIIEME-XVIIIEME SIECLES
<b>Dossier Papier</b>	NON
<b>Dossier numérique physique (CD, DVD, clé USB)</b>	NON
<b>Dossier transmis par courrier électronique</b>	NON e-mail gestionnaire
<b>Application spécifique</b>	OUI URL application <a href="https://soleil.parisnanterre.fr/">https://soleil.parisnanterre.fr/</a>

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une "zone à régime restrictif" au sens de l'article R.413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

Le profil détaillé se trouve en pages suivantes

<b>Université Paris Nanterre</b>	<b>Poste n° : 21 MCF 279</b>
<b>Corps :</b>	Maître de conférence
<b>Section 1 :</b>	Section 21 du CNU
<b>Section 2 :</b>	
<b>Section 3 :</b>	
<b>Profil :</b>	Histoire de l'Islam médiéval
<b>Job profile :</b>	History of medieval islamic world
<b>Research fields :</b>	Medieval history; Islamic world
<b>Mots-clés :</b>	Histoire médiévale; Islam

<b>Enseignement</b>	
<b>Composante :</b>	UFR SSA
<b>Référence composante :</b>	Département d'Histoire
<b>Profil détaillé :</b>	<p>Le/la futur(e) titulaire du poste devra intervenir dans tous les niveaux d'enseignement, depuis les trois années de licence d'histoire jusqu'au master. Il/elle sera également amené(e) à participer à la préparation des concours d'enseignements du primaire et du secondaire, en rapport avec ses domaines de spécialité. Il/elle devra accepter des responsabilités pédagogiques en licence ou en master.</p> <p>Adressés en priorité aux étudiants inscrits dans un cursus d'Histoire, les enseignements pourront aussi se donner devant des auditoires plus variés en fonction de l'offre de formation de l'université.</p>
<b>Département d'enseignement :</b>	Département d'Histoire
<b>Equipe pédagogique :</b>	
<b>Directeur de département :</b> <i>Nom, Tél., Email.</i>	Sylvie Aprile sylvie.aprile@gmail.com
<b>URL du département :</b>	<a href="https://dep-histoire.u-paris10.fr/">https://dep-histoire.u-paris10.fr/</a>

Recherche	
<b>Laboratoire 1 :</b>	CHISCO (EA 1587)
<b>Laboratoire 2 :</b>	
<b>Laboratoire 3 :</b>	
<b>Laboratoire 4 :</b>	
<b>Profil détaillé :</b>	Le/la futur(e) titulaire sera rattaché(e) au CHISCO, qui associe médiévistes et modernistes travaillant sur l'Occident latin mais aussi sur le monde islamique. Il/elle devra contribuer activement au travail scientifique du nouveau laboratoire baptisé MéMo (Histoire des sociétés médiévales et modernes), mis en place en janvier 2020 à partir d'une fusion du CHISCO et d'une partie de l'EA1571 de Paris 8, qui permettra de créer un pôle important d'études des sociétés de l'Islam médiéval et moderne. Il/elle devra participer à l'activité de recherche collective par l'implication dans le séminaire commun de l'EA, l'organisation de manifestations scientifiques, la diffusion des résultats de la recherche par la publication des actes de colloques et d'ouvrages individuels et collectifs, le montage de projets à diverses échelles, et enfin la vulgarisation de ses travaux par divers supports médiatiques. Une très bonne insertion dans les réseaux de recherche nationaux et internationaux sera demandée.
<b>Directeur de labo :</b> <i>Nom, Tél., Email.</i>	Franck Collard collard.franck@wanadoo.fr
<b>URL du labo :</b>	<a href="https://chisco.u-paris10.fr/">https://chisco.u-paris10.fr/</a>
<b>Descriptif du labo :</b>	Le laboratoire réunit des chercheurs en Histoire médiévale et moderne, travaillant sur l'Occident latin mais aussi les mondes islamiques (Orient et Occident islamiques); il définit une thématique commune de recherche en fonction de laquelle il organise un séminaire commun, des journées de recherche suivies sur programme et des colloques, seul ou en collaboration avec d'autres partenaires, français et étrangers.

<b>Description des activités complémentaires</b>	
--	--

Moyens	
<b>Moyens matériels :</b>	Bureau à partager avec les autres médiévistes du département d'Histoire. La bibliothèque du centre de recherche met à disposition un lecteur-reproducteur-numérisateur de microfilms
<b>Moyens humains :</b>	Aucun personnel particulier n'est mis à la disposition du/de la futur(e) titulaire

<b>Moyens financiers :</b>	Sollicitation du budget commun du laboratoire pour des missions et l'organisation des manifestations scientifiques. recherche et sollicitation de moyens complémentaires à ceux mis à la disposition des chercheurs par l'université.
<b>Autres moyens :</b>	

<b>Autres informations</b>	
<b>Compétences particulières requises :</b>	Aptitude souhaitable à enseigner en langue anglaise

<b>Audition des candidats</b>	
<b>L'audition inclut une mise en situation professionnelle</b>	Non
<b>Le cas échéant, description des modalités de mise en situation</b>	

**MENTION PARTICULIERE :**

**Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une « zone à régime restrictif » au sens de l'article R. 413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.**

## DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE A UN POSTE DE MAITRE DE CONFERENCES

### ATTENTION

Le dépôt des dossiers de candidatures s'effectuant exclusivement sur support électronique, il est obligatoire de renseigner une adresse mail au moment de la création de votre compte sur GALAXIE.

Par ailleurs, les fournisseurs d'adresses mail WANADOO, ORANGE et NOOS peuvent rejeter les messages émis d'une adresse [@u-paris10.fr](mailto:@u-paris10.fr) ou [@parisnanterre.fr](mailto:@parisnanterre.fr)

Dans la mesure du possible, les candidats doivent donc indiquer une adresse mail hébergée chez un autre fournisseur.

Si vous avez déjà créé votre compte GALAXIE, vous avez la possibilité de vous rendre dans la rubrique « Profil », puis « Identité », et de cliquer sur « Modifier » pour renseigner ou modifier votre adresse mail.

### 1. LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

**Les documents administratifs en langue étrangère doivent être accompagnés de leur traduction en français.**

<b>POUR TOUS LES CANDIDATS</b>	Déclaration de candidature imprimée depuis GALAXIE, datée et signée
	Copie d'une pièce d'identité avec photographie
	Curriculum vitae donnant une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités, et mentionnant les travaux qui seront adressés au comité de sélection si le candidat est convoqué pour une audition
	Copie du rapport de soutenance du diplôme détenu, le cas échéant
<b>CANDIDATS PAR LA VOIE DU CONCOURS</b>	- Pièce attestant de la possession de l'un des titres suivants : doctorat, habilitation à diriger des recherches, doctorat d'état, doctorat de 3 <sup>ème</sup> cycle ou diplôme de docteur ingénieur ; - <b>ou</b> dispense du doctorat accordée par le CNU.
<b>CANDIDATS PAR LA VOIE DE LA MUTATION</b>	- Attestation délivrée par le chef d'établissement dont relève le candidat permettant d'établir sa qualité de MCF et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis au moins 3 ans à la date de clôture des inscriptions ( <i>soit, pour la session synchronisée 2019, le 26 mars 2019</i> ) ; - <b>ou</b> , si le candidat ne peut justifier de 3 ans d'ancienneté, accord de son chef d'établissement d'affectation donné après avis favorable du conseil académique en formation restreinte ainsi que, le cas échéant, du directeur de l'institut ou de l'école.
<b>CANDIDATS PAR LA VOIE DU DETACHEMENT</b>	- Attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat, permettant d'établir : ° Son appartenance à l'une des catégories suivantes : 1° Fonctionnaires appartenant à un corps assimilé aux maîtres de conférences pour la désignation des membres du CNU ; 2° Conservateurs des bibliothèques, des musées et du patrimoine ; 3° Membres des corps recrutés par la voie de l'ENA ou de l'Ecole Polytechnique ; 4° Fonctionnaires anciens élèves des ENS ; 5° Magistrats de l'ordre judiciaire ; 6° Membres des corps d'ingénieurs de recherche et membres du corps des ingénieurs de recherche et formation ; 7° Fonctionnaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de la catégorie A dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice terminal des MCF et titulaires de l'HDR, du doctorat, du doctorat d'Etat, du doctorat de 3 <sup>ème</sup> cycle ou du diplôme de docteur ingénieur. ° Et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emploi d'origine depuis au moins 3 ans à la date de clôture des inscriptions ( <i>soit, pour la session synchronisée 2019, le 26 mars 2019</i> ).  Pour les candidats mentionnés au 7° ci-dessus : - Copie de l'habilitation à diriger des recherches, du doctorat, du doctorat d'Etat, du doctorat de 3 <sup>ème</sup> cycle ou du diplôme de docteur ingénieur ; - Document attestant de l'indice terminal du corps ou cadre d'emploi auquel appartient le candidat.

<b>CANDIDATURES PAR LA VOIE DU RECRUTEMENT ETRANGER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tout document justifiant que le candidat exerce ou a cessé d'exercer depuis moins de 18 mois une fonction d'enseignant-chercheur d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France (attestation employeur, contrat de travail, rapport d'activité...);</li> <li>- copie du doctorat, ou copie des diplômes, qualifications ou titres de niveau équivalent au doctorat.</li> </ul>
---	--

**Pour les fonctionnaires candidats par la voie de la mutation ou du détachement faisant valoir une situation de séparation de conjoints ou de handicap :**

**ATTENTION : pour faire valoir l'une de ces situations, vous devez impérativement le signaler au moment de la création de votre inscription sur GALAXIE. Pour cela, lorsque vous indiquez les conditions remplies pour concourir au poste, vous devez également cocher l'une des cases suivantes :**

[ ] *Demande de mutation ou de détachement exprimée au titre du rapprochement de conjoints. Pièces justificatives requises.*

[ ] *Candidat 'Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi' mentionnée à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap). Pièces justificatives requises.*

Ces situations s'apprécient à la date de clôture des inscriptions (***soit, pour la session synchronisée 2019, le 26 mars 2019***).

**La situation de séparation de conjoints s'apprécie au regard de critères cumulatifs :**

- Les fonctionnaires séparés, pour des raisons professionnelles, de leur conjoint ou de leur partenaire de PACS. Dans ce dernier cas, ils doivent justifier se soumettre à l'obligation d'imposition commune ;
- A titre indicatif, le ministère de l'enseignement supérieur considère que la distance lieu de travail du conjoint – lieu de travail de l'enseignant-chercheur est supérieure ou égale à 250 kilomètres (trajet aller). Pour le conjoint qui n'exerce pas d'activité professionnelle, le rapprochement portera sur sa résidence privée, sous réserve qu'elle soit compatible avec son précédent lieu de travail et qu'il soit inscrit comme demandeur d'emploi auprès de Pôle emploi.

**Pièces à fournir :**

- Pour les personnes mariées : une copie du livret de famille ;
- Pour les partenaires de PACS :
  - une attestation du tribunal d'instance ayant enregistré le PACS, accompagné le cas échéant de l'acte de naissance ou du certificat de grossesse ;
  - et le dernier avis d'imposition sur le revenu (ou attestation de dépôt de déclaration fiscale commune pour les revenus 2017) ;
- Pour les concubins :
  - une copie de l'acte de naissance du ou des enfants ou, des pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou une copie du certificat de grossesse et de l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- Pour les personnes mariées, les partenaires de PACS et les concubins :
  - Attestation récente (moins de 3 mois) de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin. Pour les professions libérales, attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou justification d'immatriculation au RCS ou au répertoire des métiers ;
  - Pour les conjoints n'exerçant pas d'activité professionnelle :
    - Justificatif récent (moins de 3 mois) de domicile (facture EDF, quittance de loyer, etc.) ;
    - Attestation de demandeur d'emploi édité par Pôle emploi, le cas échéant ;
    - Attestation du dernier employeur, le cas échéant ;

## **Sont considérés en situation de handicap :**

Les fonctionnaires relevant de l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 5212-13 du code du travail :

- 1° Les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie ;
- 2° Les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins également à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime générale de sécurité sociale ou tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- 3° Les titulaires d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise au moins des deux-tiers la capacité de travail ou de gain ;
- 4° Les anciens militaires et assimilés, titulaires d'une pension d'invalidité ;
- 9° Les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité pour les sapeurs-pompiers volontaires ;
- 10° Les titulaires de la carte d'invalidité délivrée par la commission des droits et de l'autonomie, dès lors qu'elle constate un pourcentage d'incapacité permanente d'au moins 80% ou lorsque la personne a été classée en 3° catégorie de la pension d'invalidité de la sécurité sociale ;
- 11° Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Fournir tout document justifiant de l'appartenance à l'une de ces situations, document en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation ou du détachement.

## **2. MODALITÉS DE DÉPÔT DES PIÈCES**

**⚠ Le dépôt des documents s'effectue exclusivement sur support électronique, via l'application SOLEIL :**

<https://soleil.parisnanterre.fr/>

Après validation de sa candidature sur GALAXIE, chaque candidat reçoit automatiquement, **sous 24 heures**, un mail lui communiquant le mot de passe qui va lui permettre de se connecter sur SOLEIL. L'identifiant est le même que sur GALAXIE.

**Attention :** les personnes ayant déjà candidaté à un poste de l'Université Paris Nanterre via SOLEIL les sessions précédentes ne reçoivent pas ce message. Leur mot de passe SOLEIL reste le même.

**⚠ L'ensemble des documents doit être déposé sur SOLEIL AVANT LE JEUDI 28 MARS 2019 à 16h (heures de Paris)**

**Tout document déposé par une autre voie que l'application SOLEIL sera irrecevable.**

**Tout document déposé au-delà du 28 mars 2019 sera irrecevable.**

**Tout dossier incomplet au-delà du 28 mars 2019 sera irrecevable.**

**NB :** Les candidats retenus pour une audition adresseront directement au comité de sélection les travaux mentionnés dans le curriculum vitae, selon les modalités qui leur seront indiquées par le comité. Ces documents ne seront pas déposés sur SOLEIL.

**=> Les formats de document autorisés sont les suivants :**

- Microsoft Word (format .doc)
- Microsoft Excel (format .xls)
- Open Office (formats .odt ou .ods)
- Adobe (format .pdf)
- ZIP (.zip)

**=> La taille de chaque pièce est limitée à 5 Mo.**

**⚠ Afin d'éviter toute surcharge du serveur, il est fortement conseillé aux candidats de ne pas attendre la date limite pour procéder au dépôt de leur dossier sur SOLEIL.**